

# MAIRIE DE LANS (71380)

## COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

### 1. INFORMATIONS DE SÉANCE

Date de la séance	05 juin 2026
Heure d'ouverture de séance	20 h 15
Lieu de la réunion	Salle du Conseil de la Mairie de Lans
Conseil municipal convoqué par	M. Stéphane BRUN, Maire
Date de la convocation	2 juin 2026

### 2. COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE

NOM – PRÉNOM	STATUT		POUVOIR DONNÉ À
01. BRUN Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/> Présent(e)	<input type="checkbox"/> Excusé(e)	
02. CHERMETTE Mathilde	<input checked="" type="checkbox"/> Présent(e)	<input type="checkbox"/> Excusé(e)	
03. BARRAUT Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/> Présent(e)	<input type="checkbox"/> Excusé(e)	
04. JOUVEANCEAUX Christine	<input checked="" type="checkbox"/> Présent(e)	<input type="checkbox"/> Excusé(e)	
05. BECK Laurent	<input checked="" type="checkbox"/> Présent(e)	<input checked="" type="checkbox"/> Excusé(e)	BARRAUT Frédéric
06. LORIOT Marion	<input checked="" type="checkbox"/> Présent(e)	<input type="checkbox"/> Excusé(e)	
07. CARON Laurent	<input checked="" type="checkbox"/> Présent(e)	<input type="checkbox"/> Excusé(e)	
08. TURLLOT Pauline	<input checked="" type="checkbox"/> Présent(e)	<input type="checkbox"/> Excusé(e)	
09. SALVANT Jean-Marc	<input checked="" type="checkbox"/> Présent(e)	<input checked="" type="checkbox"/> Excusé(e)	BRUN Stéphane
10. MATHEY Christine	<input checked="" type="checkbox"/> Présent(e)	<input checked="" type="checkbox"/> Excusé(e)	LORIOT Marion
11. EMILE Julien	<input checked="" type="checkbox"/> Présent(e)	<input type="checkbox"/> Excusé(e)	
12. SOULIER Josie	<input checked="" type="checkbox"/> Présent(e)	<input checked="" type="checkbox"/> Excusé(e)	TURLLOT Pauline
13. GROGNET Rémy	<input checked="" type="checkbox"/> Présent(e)	<input type="checkbox"/> Excusé(e)	
14. GIRARDOT Maëlys	<input checked="" type="checkbox"/> Présent(e)	<input checked="" type="checkbox"/> Excusé(e)	JOUVEANCEAUX Christine
15. DESPIERRES Gaël	<input checked="" type="checkbox"/> Présent(e)	<input type="checkbox"/> Excusé(e)	
Membres en exercice :	15	Membres présents :	10
Quorum atteint :	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	(Majorité absolue : 9 membres sur 15)
Secrétaire de séance :	Mme LORIOT Marion		

### 3. ORDRE DU JOUR

OBJET	
-	Approbation du Procès-verbal de la réunion du 28/04/2026
-	Elections des délégués titulaires et suppléants – élections sénatoriales
-	Décision modificative n° 1 – équilibre opération ordre 2026
-	Délibération adhésion aux communes forestières de Saône-et-Loire
-	Délibération demande de remboursement suite annulation location salle René Beaudet
-	Délibération tarifs des insertions publicitaires année 2026
-	Délibération achat gros matériels
-	Délibération achat installations place communale pour des raisons de sécurité
-	Délibération plantation d'arbres sur la place à l'automne
-	Comptes rendus réunions diverses
-	- 18/05/2026 + 21/05/2026 Sydesl : rapporteur M. le Maire
-	- 20/05/2026 Grand Chalon réunion mobilités : rapporteur M. le Maire
-	- 20/05/2026 Entente enfance : rapporteur M. le Maire
-	- 27/05/2026 CCAS : rapporteur Mme JOUVEANCEAUX
-	- 3/06/2026 Entente cimetière église : rapporteur M. le Maire
-	Questions diverses
<b>Observations :</b>	M. le Maire ouvre la séance en indiquant que le choix du 5 juin 2026 imposé, compte tenu des élections sénatoriales, pour la séance du Conseil Municipal (au lieu du 4 juin décidé précédemment par les membres du Conseil) a entraîné des aléas d'organisation et de présence nécessaire des conseillers. Cette réorganisation d'urgence a contraint au choix du Maire de convoquer le Conseil au plus près de la date pour s'assurer du quorum, en deçà des 3 jours francs et au-delà du minimum de 1 jour franc, la limite du 3 juin fixée par la Préfecture étant respectée.

### 4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

<b>PV de la séance du :</b>	28 avril 2026		
<b>Résultat du vote :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Approuvé sans modification</b> <input type="checkbox"/> Approuvé avec modifications (préciser ci-après) <input type="checkbox"/> Ajourné		
<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>RÉSULTAT</b>
<b>15</b>			<input checked="" type="checkbox"/> <b>Adopté</b> <input type="checkbox"/> Rejeté
<b>Observations :</b>	Dont 5 pouvoirs		

## 5. DÉLIBÉRATIONS

### DÉLIBÉRATION N° 2026\_38

<b>Objet :</b>	Elections des délégués titulaires et suppléants – élections sénatoriales				
<b>Exposé des motifs :</b>	<p>Comme pour toute séance du conseil municipal, M. le Maire vérifie que le quorum est atteint et le nombre de conseillers présents est inscrit au procès-verbal. Il est à noter qu'un conseiller municipal empêché peut donner pouvoir écrit à un autre conseiller municipal afin qu'il vote en son nom lors de la désignation des délégués et suppléants.</p> <p>M. le Maire constitue le bureau électoral composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• du maire ;</li> <li>• des deux conseillers municipaux les plus âgés présents ;</li> <li>• des deux conseillers municipaux les plus jeunes présents.</li> </ul> <p>Le vote se fait sans débat et à bulletin secret.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'utilisation d'enveloppe n'est pas obligatoire si le pliage du bulletin permet de conserver le secret du vote, dans ce cas, les bulletins doivent être établis par la commune sur papier blanc et sur un modèle uniforme.</li> </ul> <p>Dès que le président du bureau électoral a déclaré le scrutin clos, les votes sont dépouillés par les membres du bureau électoral en présence des conseillers municipaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est d'abord procédé au dépouillement des votes pour les délégués élus, le maire proclame ensuite les délégués élus. Une fois cette proclamation effectuée, il est procédé à l'élection des suppléants.</li> <li>• À l'issue de ce second scrutin, le bureau électoral dépouille les votes pour les délégués suppléants puis le maire proclame les suppléants élus.</li> </ul> <p>M. le Maire procède à la constitution du bureau électoral et désigne Mme Christine JOUVEANCEAUX et M. Laurent CARON ainsi que M. Julien EMILE et Mme Mathilde CHERMETTE et désigne Mme Marion LORIOT en tant que secrétaire.</p> <p>Les listes ont été constituées comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Titulaires : Stéphane BRUN, Mathilde CHERMETTE et Julien EMILE</li> <li>- Suppléants : Maelys GIRARDOT, Pauline TURLLOT et Jean Marc SERVANT</li> </ul> <p>Le conseil municipal est invité à voter à bulletin secret et à adopter selon les votes les listes de titulaires et de suppléants de Grand Electeurs aux élections sénatoriales.</p>				
	<b>LISTE</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>RÉSULTAT</b>
	<b>Titulaires</b>	<b>15</b>			X Adopté <input type="checkbox"/> Rejeté
	<b>Suppléants</b>	<b>15</b>			X Adopté <input type="checkbox"/> Rejeté
<b>Observations :</b>	<b>Les 2 listes sont élues à l'unanimité dont 5 pouvoirs</b>				

### DÉLIBÉRATION N° 2026\_39

<b>Objet :</b>	Décision modificative n° 1 – équilibre opération ordre 2026			
<b>Exposé des motifs :</b>	<p>Monsieur le Maire présente la nécessité administrative de réaliser un ajout de ligne de 9,00 € pour équilibrer une recette d'investissement concernant le SYDESL avec la dépense correspondante en fonctionnement. Ces lignes seront intégrées au budget pour que celui-ci soit équilibré.</p> <p>Le conseil municipal est invité à délibérer et procéder l'adoption de cette modification.</p>			
	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>RÉSULTAT</b>
	<b>15</b>			X Adopté <input type="checkbox"/> Rejeté
<b>Observations :</b>	<b>Dont 5 pouvoirs</b>			

## DÉLIBÉRATION N° 2026\_40

<b>Objet :</b>	Délégation adhésion aux communes forestières de Saône-et-Loire		
<b>Exposé des motifs :</b>	<p>Le Maire présente l'Association des Communes forestières département et sa Fédération nationale qui ont pour objet de défendre les intérêts de la propriété forestière communale et de promouvoir le développement des territoires ruraux par la forêt.</p> <p>Elles ont pour but principal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de rechercher la protection, l'amélioration et la reconstitution des domaines forestiers ainsi que la meilleure utilisation commerciale et/ou industrielle de leurs produits ;</li> <li>• de former les élus des communes forestières ou de leurs groupements de gestion ;</li> <li>• de défendre l'usage du bois des massifs nationaux car sa valorisation y génère de la valeur ajoutée ;</li> <li>• d'élaborer des enquêtes et des études, de conduire avec les partenaires concernés, des actions dans tout domaine qui concoure à la sylviculture, à la valorisation des produits forestiers et au développement des fonctions de la forêt dans le développement des territoires ;</li> <li>• de concentrer et de diffuser des renseignements forestiers ;</li> <li>• d'intervenir dans toutes les instances concernant les intérêts généraux dont l'association à la garde ;</li> <li>• d'émettre auprès des pouvoirs publics et des autorités compétentes, toute démarche intéressant la forêt et le bois (mesures économiques, financières, fiscales, administratives et législatives) ;</li> <li>• d'intervenir auprès des services de l'État, de ses établissements publics et des collectivités territoriales pour que la forêt soit intégrée tant dans les politiques de développement territorial que dans les politiques contractuelles européennes, nationales, régionales et locales.</li> </ul> <p>Il rappelle que la Fédération nationale des Communes forestières, l'Association des Communes forestières département et l'Union régionale des Communes forestières de Bourgogne Franche-Comté constituent le réseau des Communes forestières.</p> <p>Le Maire expose l'intérêt pour la commune d'adhérer au réseau des Communes forestières car sur toutes les questions relevant de la gestion de la forêt et de l'intégration de la forêt dans des logiques de développement territorial, elle trouvera conseil, information, formation et appui.</p> <p>Considérant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'intérêt que porte la commune à la gestion durable de sa forêt mise en œuvre dans le cadre du régime forestier par l'Office National des Forêts en tant qu'opérateur unique pour la forêt publique,</li> <li>- l'intérêt que porte la commune à la contribution de sa forêt au développement des territoires ruraux et à l'approvisionnement des transformateurs du massif pour y favoriser la production de valeur ajoutée,</li> <li>- que les objets de l'Association des Communes forestières département et de la Fédération nationale des Communes forestières relèvent de l'intérêt communal car ils lui permettent de bénéficier des retombées de leurs actions menées à l'échelle nationale, régionale et locale,</li> <li>- que les actions portées et engagées par le réseau des Communes forestières relèvent tant de l'intérêt communal que de l'intérêt général.</li> </ul> <p>M. le Maire demande au Conseil Municipal de :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Décider de son adhésion au réseau des Communes forestières en :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- adhérant à l'Association des Communes forestières du département de Saône et Loire pour un montant de 202,00 € TTC ;</li> </ul> </li> <li>2. S'engager à respecter les statuts des associations, à honorer annuellement sa cotisation au réseau des Communes forestières en déléguant au maire les renouvellements annuels d'adhésion ;</li> <li>3. Désigne pour représenter la commune au sein de l'Association des communes forestières département :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Délégué titulaire : <del>Mme</del> - M . DESPIERRES Gaël</li> <li>- Délégué suppléant : <del>Mme</del> - M BECK Laurent</li> </ul> </li> <li>4. Autorise le maire à signer tout document afférent notamment le bulletin d'adhésion au réseau des Communes forestières.</li> </ol> <p>Le conseil municipal est invité à délibérer et procéder l'adoption de ces mesures.</p>		
<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>RÉSULTAT</b>
<b>15</b>			<input checked="" type="checkbox"/> <b>Adopté</b> <input type="checkbox"/> Rejeté
<b>Observations :</b>	<b>Dont 5 pouvoirs</b>		

## DÉLIBÉRATION N° 2026\_41

<b>Objet :</b>	Délibération demande de remboursement suite annulation location salle René Beudet		
<b>Exposé des motifs :</b>	<p>Monsieur le Maire expose la première situation exceptionnelle suivante : Un administré a loué la salle polyvalente de la commune afin d'y organiser une manifestation privée, les 26 et 27 septembre 2026. Par un courriel, il nous a informé de son souhait d'annuler cette location pour un évènement exceptionnel indépendant de sa volonté. Suite au mail reçu en mairie et aux explications demandées à la suite, M. le Maire propose de rembourser la totalité du montant de la location déjà versé soit 325 €.</p> <p>Monsieur le Maire expose ensuite la seconde situation exceptionnelle suivante : Un administré a loué la salle polyvalente de la commune afin d'y organiser une manifestation privée, les 4 et 5 juillet 2026. Par un courriel, il nous a informé de son souhait d'annuler cette location pour un évènement exceptionnel indépendant de sa volonté. Suite au mail reçu en mairie et aux explications demandées à la suite, M. le Maire propose de rembourser la totalité du montant de la location déjà versé soit 325 €.</p> <p>Le conseil municipal est invité à délibérer et procéder l'adoption de cette mesure à caractère exceptionnel.</p>		
<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>RÉSULTAT</b>
<b>15</b>			<input checked="" type="checkbox"/> <b>X Adopté</b> <input type="checkbox"/> Rejeté
<b>Observations :</b>	<b>Dont 5 pouvoirs</b>		

## DÉLIBÉRATION N° 2026\_42

<b>Objet :</b>	Délibération tarifs des insertions publicitaires année 2026		
<b>Exposé des motifs :</b>	<p>Afin de soutenir l'édition du bulletin municipal annuel, il est nécessaire de prévoir les tarifs 2026 des insertions publicitaires.</p> <p>M. le Maire exprime qu'il a conscience qu'une telle décision nécessitera d'être examinée en commission correspondante.</p> <p>En conséquence, afin de laisser le temps à la commission de s'approprier le sujet, M. le Maire présente et propose au Conseil Municipal de décider de solliciter des supports publicitaires et de conserver pour le moment les tarifs 2025 prévus et votés par le Conseil Municipal précédent soient :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 1/8 de page ..... 50 €</li><li>- 1/6 de page ..... 65 €</li><li>- 1/4 de page ..... 95 €</li><li>- 1/2 page ..... 185 €</li></ul> <p>Le Conseil Municipal est invité à délibérer et procéder à la validation de la sollicitation des supports publicitaires et à la conservation de ces tarifs pour l'année 2026.</p>		
<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>RÉSULTAT</b>
<b>15</b>			<input checked="" type="checkbox"/> <b>X Adopté</b> <input type="checkbox"/> Rejeté
<b>Observations :</b>	<b>Dont 5 pouvoirs</b>		

## DÉLIBÉRATION N° 2026\_43

<b>Objet :</b>	Délibération achat gros matériels		
<b>Exposé des motifs :</b>	<p>Monsieur le Maire expose la question concernant l'achat nécessaire d'un matériel spécifique couteux. Considérant :</p> <p>Que la commune de Lans dispose d'une épaveuse affectée aux travaux d'entretien des espaces verts, des fossés et des abords des voies communales et que ce matériel a subi des dommages multiples rendant son maintien en service impossible dans des conditions satisfaisantes de sécurité et d'efficacité, que l'acquisition d'une épaveuse neuve est nécessaire afin d'assurer la continuité des missions d'entretien environnemental incombant à la commune, que le montant</p>		

	<p>du matériel est évalué à 24 000,00 € HT, et que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.</p> <p>Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :</p> <p>D'approuver l'acquisition d'une épareuse neuve auprès du fournisseur sélectionné, pour un montant évalué de 24 000,00 € HT, destinée à assurer l'entretien des espaces verts, des fossés et des voies communales.</p> <p>D'autoriser la reprise de l'ancien matériel par le vendeur, dans les conditions qui seront définies contractuellement, le montant éventuel de reprise venant en déduction du prix d'achat ci-dessus.</p> <p>De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération, de la signature de tous documents y afférents, et de la transmission au représentant de l'État.</p>		
POUR	CONTRE	ABSTENTION	RÉSULTAT
15			X Adopté <input type="checkbox"/> Rejeté
<b>Observations :</b>	<b>Dont 5 pouvoirs</b>		

DÉLIBÉRATION N° 2026_44			
<b>Objet :</b>	Délibération achat installations place communale pour des raisons de sécurité		
<b>Exposé des motifs :</b>	<p>Monsieur le Maire expose la question concernant l'achat d'installations pour la place communale pour des raisons de sécurité. Considérant :</p> <p>Que la commune de Lans dispose d'un massif végétal sur la place communale dont les appuis en bois assurant le soutènement sont détériorés en plusieurs points, notamment aux zones de contact avec le sol, que l'état de dégradation avancée de ces appuis fait peser un risque d'effondrement partiel du massif, susceptible de compromettre la sécurité des usagers et l'intégrité du domaine public, que la réalisation d'un mur de soutènement en gabions constitue une solution pérenne, écologique et esthétiquement adaptée au cadre communal, que les gabions seront valorisés en intégrant une assise et un demi-dossier, dont la pose sera assurée bénévolement lors de la journée citoyenne, contribuant ainsi à l'animation de la vie locale et à la maîtrise des coûts, que le coût global de l'opération (fourniture des gabions, pose du mur de soutènement et des éléments d'assise) est évalué à 6462,01 € HT, et que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.</p> <p>Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :</p> <p>D'approuver l'acquisition et la pose de gabions de 15 m/l en vue de la réalisation d'un mur de soutènement devant le massif communal et de 3 assises et demi-dossier de 2 m/l chacun, pour un coût global évalué à 6462,01 € HT,</p> <p>De valider l'intégration des assises et demi-dossiers, sur les gabions ainsi posés, par la mise en œuvre confiée aux participants bénévoles de la journée citoyenne organisée par la commune.</p> <p>De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération, de la signature de tous documents y afférents, et de sa transmission au représentant de l'État.</p>		
POUR	CONTRE	ABSTENTION	RÉSULTAT
15			X Adopté <input type="checkbox"/> Rejeté
<b>Observations :</b>	<b>Dont 5 pouvoirs</b>		

DÉLIBÉRATION N° 2026_45			
<b>Objet :</b>	Délibération plantation d'arbres sur la place à l'automne		
<b>Exposé des motifs :</b>	<p>Monsieur le Maire expose la question concernant la volonté de réaliser la plantation d'arbres sur la place communale à l'automne. Considérant :</p> <p>Que le dérèglement climatique constitue un défi majeur auquel les communes rurales sont particulièrement exposées, notamment à travers la hausse des températures estivales, la raréfaction des précipitations et le risque inhérent de dégradation progressive du cadre de vie, que la plantation d'arbres en milieu urbain constitue une réponse concrète et durable à ces enjeux, en contribuant à l'ombrage, à la régulation thermique, à la biodiversité, à la qualité de l'air et au bien-être des habitants, que la place communale, espace de vie et de rassemblement au cœur du village, constitue un site prioritaire pour ce type d'initiative, tant pour son impact</p>		

symbolique que pour ses bénéfices directs sur le confort des usagers, que le conseil municipal entend inscrire cette démarche dans une vision à long terme, lucide quant aux délais de croissance inhérents à la plantation d'arbres et aux exigences d'adaptation des essences choisies aux conditions climatiques actuelles et futures du territoire, que le choix des essences fera l'objet d'une attention particulière, privilégiant des arbres rustiques, résistants à la sécheresse et adaptés au climat bourguignon en mutation, afin de favoriser la pérennité des plantations, que la présente délibération constitue une déclaration d'intention solennelle du conseil municipal, acte d'un projet qui s'inscrira dans la durée et dont les modalités pratiques (essences, implantation, calendrier, financement) feront l'objet d'une concertation ultérieure afin de recueillir les avis des associations et habitants.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :

D'affirmer la volonté du conseil municipal de la commune de Lans de procéder à la plantation de arbres sur la place communale, dans le cadre d'une démarche environnementale assumée et d'un engagement durable en faveur de la transition écologique du village.

De reconnaître que cette plantation s'inscrit dans le temps long, le conseil municipal prenant acte que les bénéfices pleinement perceptibles de cette initiative — ombrage, fraîcheur, biodiversité — se manifesteront progressivement au fil des années de croissance, ce qui ne saurait constituer un frein à l'engagement pris ce jour.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	RÉSULTAT
15			X Adopté <input type="checkbox"/> Rejeté
Observations :	Dont 5 pouvoirs		

COMPTE RENDU – RÉUNION / INSTANCE : SYDESL		
Date de la réunion :	18/05/2026 + 21/05/2026	Rapporteur : M. le Maire
Lieu de la réunion :	Saint Cyr + Bey	M. le Maire
<b>Résumé / Observations :</b>		
<p>Le SYDESL est un syndicat mixte départemental intervenant sur 563 communes de Saône-et-Loire, avec un budget de 50 M€/an et 1 000 élus délégués.</p> <p>Il assure la maîtrise d'ouvrage des réseaux d'électricité (renforcement, enfouissement), d'éclairage public (remplacement LED encouragé à 65 % SYDESL / 35 % commune) et de télécommunications.</p> <p>Pour la mobilité électrique, il a attribué en 2025 un appel à initiative privée aux opérateurs QWELLO et ZUNDER pour déployer 384 points de charge, sans frais pour les communes.</p> <p>En cartographie, le PCRS 71 (précision &lt; 10 cm) est finalisé depuis 2023 et entre en phase de mise à jour pluriannuelle 2026-2029.</p> <p>Sur la performance énergétique, le SYDESL propose Conseil en Énergie Partagé, économe de flux et accompagnement rénovation, ainsi qu'un groupement d'achat gaz/électricité (adhésion gaz avant le 30/06/2026).</p> <p>En énergies renouvelables, il intervient via le SYDESL (PV, éolien, réseau de chaleur bois à Châtenoy-le-Royal), la SEM SELER et l'association ACCSELER.</p> <p>Concernant Lans spécifiquement, l'enfouissement des réseaux sur la Route de St Christophe (n° 253076, 189 700 €) est en cours, au stade « étude commandée ».</p> <p>A noter que M. le Maire est élu comme suppléant au Comité Syndical pour la Bresse Chalonnaise.</p> <p>Lors de la réunion sur les travaux à prévoir dans les 2 ans à venir, les souhaits de la commune se sont portés sur l'étude de l'enfouissement des réseaux à l'entrée du village côté St Marcel et une réflexion de ces enfouissements, quand possible, lors de l'étude sur les mobilités douces.</p>		

COMPTE RENDU – RÉUNION / INSTANCE : GRAND CHALON / MOBILITES		
Date de la réunion :	20/05/2026 à 17h	Rapporteur :
Lieu de la réunion :	Epervans	M. le Maire
<b>Résumé / Observations :</b>		
Réunion de présentation de l'équipe Mobilité du Grand Chalons.		

Les actions portent sur la conduite de projets via un schéma cyclable 2027-2032, incluant jalonnement, entretien, stationnements et animations vélo. Un exemple de projet concret est cité : l'aménagement de la voie Lux-Marnay (9,2 km, 2,3 M€ TTC), piste de 3 m de large, démarrage avril 2026 pour fin 2027. Les transports urbains font l'objet d'un suivi et pilotage de la DSP (Transdev/SYTAC) du 01/07/25 au 01/07/35, avec travaux sur le mobilier urbain et l'accessibilité des arrêts. Le financement repose sur 11 M€ de subventions et 1 M€ de recettes propres (via taxes de mobilité). D'autres services sont présentés : autopartage, conversion électrique du parc et du dépôt, transport solidaire (rayon 100 km, partenariat Croix-Rouge, bénéficiaires des minima sociaux) et une ligne de covoiturage en test.

### COMPTE RENDU – RÉUNION / INSTANCE : ENTENTE ENFANCE JEUNESSE

<b>Date de la réunion :</b>	20/05/2026 à 18h30	<b>Rapporteur :</b>
<b>Lieu de la réunion :</b>	Saint Marcel	M. le Maire
<b>Résumé / Observations :</b>		
<p>Réunion intercommunale réunissant les communes de St-Marcel, Oslon, Allériot, Bey, Lans et Châtenoy-en-Bresse.</p> <p>Le Centre Social de St-Marcel fonctionne avec 39 agents pour 31 ETP.</p> <p>Les inscriptions ALSH se font 1 mois à l'avance, les inscriptions temps scolaire nécessitent une adhésion annuelle. La structure accueille 80 enfants : tranche 32 – de 6 ans et 48 + de 6 ans.</p> <p>La CAF verse 0,50 €/enfant et 4,20 €/enfant nécessitant un accompagnement spécifique.</p> <p>Deux dispositifs d'aide aux loisirs ont été présentés : les Atouts Loisirs (2 atouts = 10 €, format feuille A4) et le Pass Loisirs (carnets à 5 €).</p>		

### COMPTE RENDU – RÉUNION / INSTANCE : CCAS

<b>Date de la réunion :</b>	27/05/2026 à 19h	<b>Rapporteur :</b>
<b>Lieu de la réunion :</b>	Mairie	Mme JOUVEANCEAUX
<b>Résumé / Observations :</b>		
<p>La réunion du CCAS de Lans du 27 mai 2026 a acté à l'unanimité l'approbation du PV du 21 avril et une délibération de délégation de pouvoirs du Conseil d'administration au Président.</p> <p>La remise des calculatrices aux élèves de CM2 est fixée au 16 juin 2026 à 17h30 en salle du Conseil Municipal.</p> <p>L'essentiel des échanges a porté sur l'organisation du concours de pétanque du 29 août 2026 : communication (affiches, réseaux, presse locale) et logistique détaillée (restauration, sono, tombola, buvette, coupes) avec des responsabilités attribuées à chaque membre.</p> <p>Il a été défini l'organisation des référents du CCAS.</p> <p>Enfin, le repas des aînés est en cours de préparation.</p> <p>La prochaine réunion est fixée au 8 septembre 2026 à 19h.</p>		

### COMPTE RENDU – RÉUNION / INSTANCE : ENTENTE CIMETIERE EGLISE

<b>Date de la réunion :</b>	3/06/2026 à 19h	<b>Rapporteur :</b>
<b>Lieu de la réunion :</b>	Mairie Chatenoy en Bresse	M. CARON
<b>Résumé / Observations :</b>		
<p>Réunion de l'Entente Cimetière/Église tenue le 3 juin 2026, en présence de 13 membres représentant plusieurs communes, dont Lans. Serge Gonthey (adjoint Saint Marcel) a été élu Président à l'unanimité.</p>		

L'ordre du jour comprenait l'approbation du compte rendu précédent, le point sur l'issue de secours — actuellement encore en attente. M. le Maire de Saint-Marcel adressé un courrier au Préfet en ce sens. Il est proposé que chaque commune membre puisse voter une délibération sur la réalisation de l'issue de secours via l'estimation.

Une question d'Yvan Noël (Maire de Oslon) sur un bruit lié au chauffage a été amenée.

Concernant les cimetières, une pose de 2 caméras est envisagée pour 2026 (11 500 € TTC), avec inscription au budget 2027.

Une demande claire a été faite à la commune support par les autres communes, d'être attentifs aux règles existantes dans la convention, en particulier sur les montants au-delà desquels une consultation et validation sont nécessaires. Il est envisagé de retravailler cette convention pour apporter des précisions. Pour information et facilité de compréhension, la quote part financière au sein de l'entente est en général d'environ 11 % pour Lans.

Deux autres points ont été actés : la mise à disposition pour consultation du logiciel GESIM (lien à venir) et la planification de visites de l'église et du cimetière pour les membres de la réunion de l'Entente.

## 7. QUESTIONS DIVERSES

N°	OBJET	OBSERVATIONS / RÉPONSE
1	Travaux réfection voirie Rue du Bourg / Rue du Moulin	Les travaux de réfection de voirie Rue du Bourg et intersection Rue du Moulin sont finalisés. Le choix a été fait de profiter de la présence des matériels pour faire également réaliser la reprise de la chaussée de la rue du Canizot. Un questionnement a été posé sur le stationnement du matériel en attente du porte char à la fin du chantier.
2	Journée Citoyenne	Rappel : Fixée le 27/06/2026. Le montage d'un agrès dans la zone du plateau de sport au-dessus de la salle polyvalente adulte / enfant type vélo elliptique est planifié. Le terrassement est réalisé.
3	Remerciements pour bénévoles	La Municipalité remercie une nouvelle fois chaleureusement tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite des deux moments de Faire Ensemble à l'occasion de la fête du Village en mai. Un moment convivial est fixé au 10/06/2026 à partir de 20h00, après la réunion de bilan « fête du village » (dont le début est fixé à 19h00).
4	Fête de la musique	Lans fête la musique cette année via 2 événements : <ul style="list-style-type: none"><li>• La municipalité soutient activement l'association Lans'K'Art qui organise « Lans'ticipé » sur la place communale le 13/06/2026 de 17h à 23h.</li><li>• La municipalité organise la venue des « Poupoupidous » le 20/06/2026 de 19h à 23h à la salle René BAUDET.</li></ul>

## 8. CLOTURE DE SEANCE

Date du prochain conseil municipal :	Jeudi 25 juin 2026 à 20h
Heure de clôture de séance :	22h30

<b>Le Maire</b> <b>M. Stéphane BRUN</b> 	<b>Le / La Secrétaire de séance</b> <b>Mme. Marion LORiot</b>
---	--

